

NICE

PORT DE NICE ET ABORDS

Alpes Maritimes

33

Site Inscrit

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site Inscrit

Arrêté du 2 janvier 1942

Propriété

Publique et privée

Superficie

37 ha

Autres mesures de protection concernant le site

- SC Colline du château (24/12/1935)
- SI Ensemble urbain Garibaldi Masséna (30/09/1966)
- Secteur Sauvegardé du Vieux Nice (11/09/1969)

Les Monuments Historiques sont en liste annexe à la page 3

Autres protections au titre des sites sur la commune

- SC Mont Alban, Mont Boron et Domaine Public Maritime (28/10/1993)
- SI Ensemble inscrit au quartier Cimiez (12/01/1942)
- SI Façades, élévations et toitures des immeubles situés quartier des Ponchettes (15/05/1944)
- SI Terrasse de l'avenue Bieckert et abords (08/08/1945)
- SI Littoral de Nice à Menton (20/03/1973)



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Le rythme harmonieux des façades et des bâtiments ceinturant les quais du Port Lympia confère une certaine solennité à cet ensemble. Les tons chauds des enduits, la richesse et la variété, voire la fantaisie, des traitements architecturaux contrebalancent la rigidité de l'urbanisme ordonné choisi aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle. L'élégance de l'ordonnancement symétrique se dégageant du port évoque celui des grandes places niçoises, Masséna et Garibaldi, cette dernière étant directement reliée au port par l'avenue Cassini. Le port est le pendant liquide de ces grandes places minérales, une porte d'entrée grandiose dans la ville. Sur trois côtés le port est encadré d'un arrière-plan de collines et de montagnes, la colline du Château à l'ouest, les Mont Boron et Alban à l'est. Au nord les Alpes et la silhouette prégnante du Mont Chauve émergeant des toits soulignent la structure de la composition paysagère.

Dans la longue histoire de la Ville de Nice, le port est une création récente. La configuration que nous connaissons aujourd'hui est le fruit de réalisations et de transformations successives. Ces agencements et extensions progressives se lisent dans la diversité des immeubles construits sur les rives du style néo-classique strict du XVIII^{ème} au style caractéristique du baroque turinois du Royaume de Piémont-Sardaigne au XIX^{ème}, avec les façades riches de mille détails décoratifs, ainsi que le style Beaux-Arts plus tardif.

La définition du site englobe vers l'est le littoral au pied du Mont Alban, localisation de l'ancien Lazaret ou Quarantaine, occupé par un parc public, et attaché à la figure de l'écrivain Maeterlink, prix Nobel 1911.

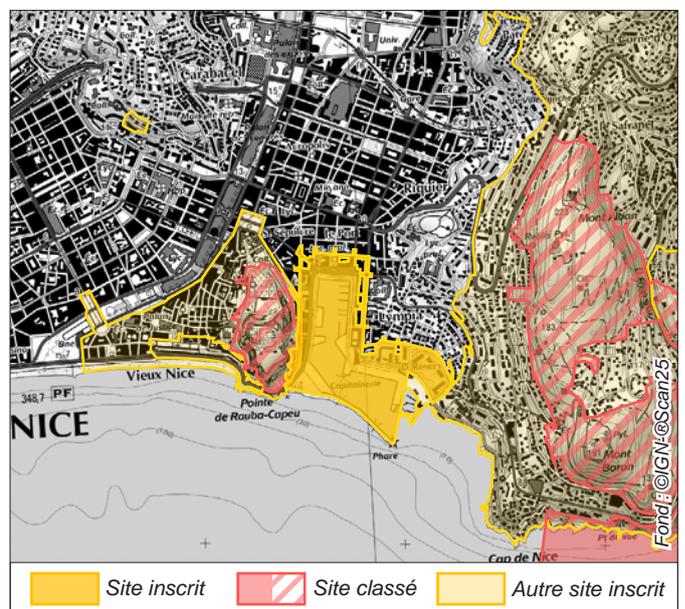
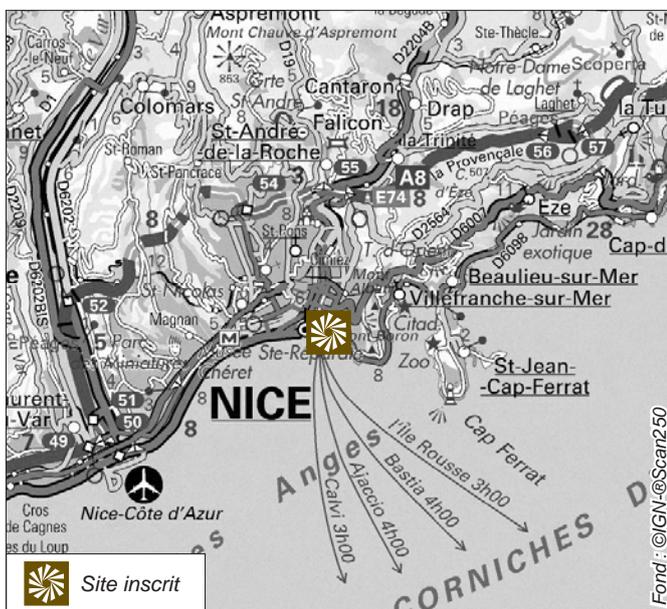
Etat actuel / Observations

Le site inscrit est presque totalement compris dans le Secteur Sauvegardé de Nice. Tant qu'il est en vigueur, le règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Secteur Sauvegardé se substitue aux effets du site inscrit dans les parties concernées.

Le port est l'un des lieux les plus pittoresques de Nice, dont les réhabilitations et restaurations récentes restituent toute la grandeur du site.

Le port de Nice est aujourd'hui en grande partie dévolu à la plaisance, et s'adapte régulièrement aux gabarits grandissants des yachts. Le service maritime de car-ferry vers la Corse se concentre sur le quai nord du Bassin du Commerce à l'entrée du port. L'activité de marchandises s'est réduite au trafic de vraciers cimentiers approvisionnant l'île de Beauté. La situation très enclavée dans la ville du port limite son développement et à plusieurs reprises s'est posée la question de la relocalisation de ses activités de commerce sans qu'un nouveau lieu adéquat ne soit déterminé.

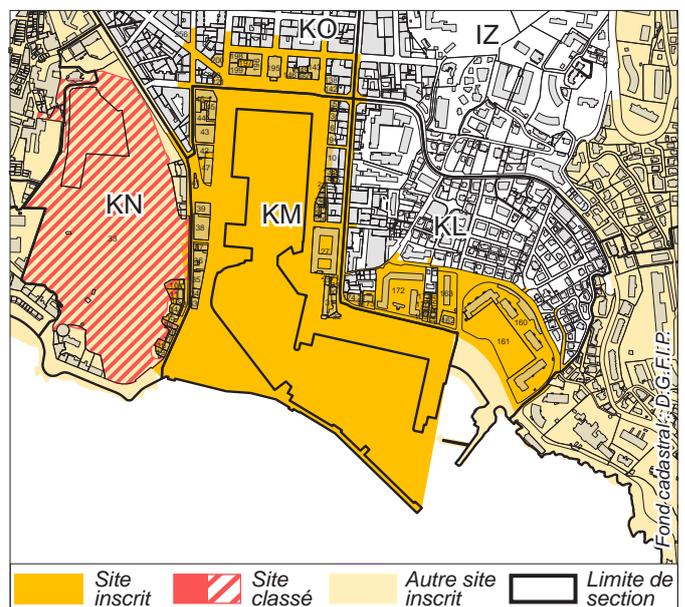
LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE



Arrêté du 2 janvier 1942

Est inscrit à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble constitué à Nice (Alpes-Maritimes) d'une part par le plan d'eau, les quais, jetées, voies de circulation, bâtiments et dépendances diverses du Port de Nice, d'autre part par les élévations et toitures des maisons, édifices publics et constructions de tous ordres ayant vue directe sur ce port et enfin par les voies publiques, trottoirs, terre-pleins et plantations de la place Cassini.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section KL parcelles n°150p, 160 0 163. 166. 167. 168p, 169 à 174, 186 ; Section KM parcelles n°2, 3, 6p, 9p, 10, 12p, 13, 14, 15p, 21 à 24, 26, 27, 29 à 39, 41 à 49, 55 à 57, 71 à 73 ; Section KN parcelles n°10 à 19, 28, 33p ; Section KO parcelles n°138p, 142, 143, 146, 195 à 200, 220, 221, 256p, 349, 350.



Report du périmètre sur le cadastre actuel

AUTRES PROTECTIONS

- MH inscrit Ancienne caserne Lympia (16/09/1943)
- MH inscrit Port Lympia - Eglise ND du port, façades quai Cassini et escalier monumental (11/02/1991)

Rayon de protection de 500 mètres des Monuments Historiques :

- MH classé Chapelle St Jaume ou Ste Rita (03/02/1942)
- MH classé Palais Lascaris (15/02/1946)
- MH classé Eglise St Martin - St Augustin (24/02/1946)
- MH classé Grotte du Lazaret (21/03/1963)
- MH classé Eglise St Jacques le Majeur dite du Jésus (25/10/1971)
- MH classé Villa Beau Site (27/07/1987)
- MH classé Chapelle Sainte Croix dite chapelle des Pénitents Blancs (22/09/1987)
- MH classé Chapelle de la confrérie du Saint Sépulcre ou des Pénitents Bleus (19/05/2000)
- MH classé Porte Pairolière et fortifications (13/03/2012)
- MH inscrit Monument de Garibaldi (23/07/2009)
- MH inscrit Ancien couvent St François (23/06/1993)
- MH inscrit Bourse du Travail - Palais communal (10/12/1949)
- MH inscrit Ancien couvent de la Visitation Sainte Claire (16/11/1989)
- MH inscrit Façade et toiture 14 rue droite (18/09/1943)